



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 25535

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'étonne auprès de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées qu'un suspect activement recherché depuis plusieurs années pour l'assassinat du préfet Erignac en Corse ait pu subir divers examens médicaux en 2003 sans présenter ni carnet de santé, ni carte vitale, qui auraient permis de l'identifier. Puisque ces documents sont réglementairement obligatoires, il lui demande s'il envisage de rappeler aux autorités médicales de Corse la réglementation en vigueur dans l'ensemble des territoires de la République française une et indivisible.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25535

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7411